



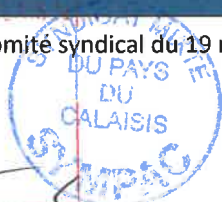
SyMPaC
PAYS DU CALAIS

Rapport synthétique du Budget Primitif 2025

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 19 mars 2025

Le Président du SyMPaC, **26 MARS 2025**

Bernard DELALIN



Présentation du budget Primitif 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

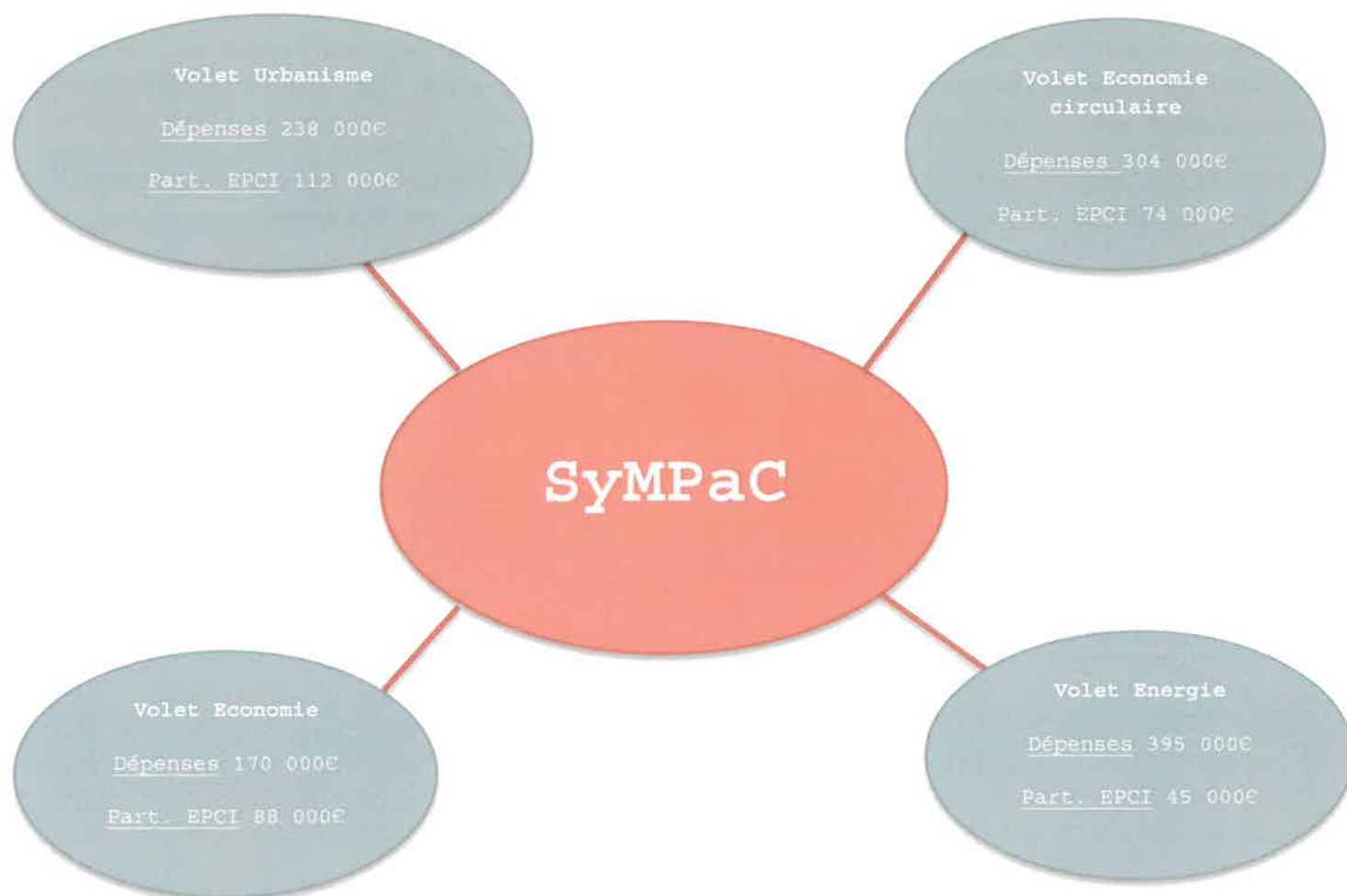
D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour le Sympac. Elle sera, comme le budget primitif 2024, disponible sur le site internet du Syndicat.

Le budget primitif prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2025.

I. Présentation par opération et participation des EPCI.

A. Présentation financières des opérations



B. Participation financière des EPCI

	2024	2025	Evolution %
GCTM 64,95% de la population	206 757€	207 183€	+0,21%
CCPO 16,55% de la population	52 785€	52 812€	+0,05%
CCRA 18,50% de la population	58 766€	59 005€	+0,41%
TOTAL	318 307€	319 000€	+0,22%

II. Présentation par chapitre budgétaire

A. Section de Fonctionnement

	BP 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 240 461,78
Dépenses réelles de fonctionnement	1 220 361,78
011 - Charges à caractère générale	559 253,78
012 - Charges de personnel	379 012,00
65 - Autres charges de gestion courante	282 096,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	20 100,00
042 - Amortissements	20 100,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 240 461,78
Recettes réelles de fonctionnement	1 224 661,78
002 - Résultat de fonctionnement reporté	396 001,78
74 - Dotations, subventions et participations	728 660,00
75 - Autres produits de gestion courante	100 000,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	15 800,00
042 - Amortissements	15 800,00

B. Section d'Investissement

	BP 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	338 584,95
Dépenses réelles d'investissement	322 784,95
20 - Immobilisations incorporelles	117 715,00
21 - Immobilisations corporelles	205 069,95
Dépenses d'ordre d'investissement	15 800,00
040 - Amortissements	15 800,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	338 584,95
Recettes réelles d'investissement	318 484,95
001 - Résultat d'investissement reporté	317 334,95
10 - Dotations, fonds divers	1 150,00
Recettes d'ordre d'investissement	20 100,00
040 - Amortissements	20 100,00

III. Autorisation de programme

	Montant de l'AP	CP antérieur	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP ultérieurs
Révision du SCOT	500 000	0,00	56 322	117 715	150 000	175 963